

DEC22259DAJ

Décision du 26 avril 2022 portant renouvellement des mandats de Mme Caroline THOMAS en qualité de Directrice adjointe de la Communication (DirCom) et de Directrice adjointe de l'unité UAR1186 DirCom

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 6 juillet 2018 portant nomination de Mme Caroline THOMAS en qualité de Directrice adjointe de la Communication pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement du mandat de Mme Sandrine VINZANT en qualité de Directrice de la Communication pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juillet 2022, Mme Caroline THOMAS, Ingénieure de recherche de 2nde classe, est renouvelée dans ses fonctions de Directrice adjointe de la Communication (DIRCOM) pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

A compter du 1^{er} juillet 2022, Mme Caroline THOMAS, Ingénieure de recherche de 2nde classe, est renouvelée dans ses fonction de Directrice adjointe de l'unité UAR1186 DIRCOM – Direction Communication pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 26 avril 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

